



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35  
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

**10 - Conseil en énergie partage (CEP) proposé par Quimper Cornouaille  
Développement : adhésion au service et demande de participation financière  
auprès de la Cocopaq**

Exposé :

Par courrier en date du 30 avril 2015, Quimper Cornouaille Développement rappelle que la convention 2011-2014 au service Conseil en Energie Partagé est arrivée à échéance, et propose une nouvelle convention d'adhésion pour la période 2015-2017.

Avec cette convention, la Ville bénéficie de la mise à disposition d'un conseiller en énergie chargé d'établir les bilans des consommations d'énergie de la commune et de proposer des solutions à court et moyen terme (voir document en annexe).

Le montant annuel de la cotisation est calculé sur les bases suivantes :

Cotisation par habitant * (€/habitant)	2015	2016	2017
		1.05	1.10

\* population totale éditée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

En 2015, le montant de la cotisation est de 13 342.35 €, sur la base d'une population totale de 12 707 habitants.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de soutien aux économies d'énergie, la COCOPAQ participe à hauteur de 50% du coût de cette adhésion.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion 2015-2017 au service Conseil en Energie Partagé (CEP) proposée par Quimper Cornouaille Développement.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la participation de la COCOPAQ à l'adhésion au service Conseil en Energie Partagé (CEP).

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville, Environnement » et « Eau et Lutte contre les inondations » du 16 juin 2015.

Avis favorable de la Commission des « Finances Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 23 juin 2015.

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 abstentions).**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ